

M. Clark: Le premier ministre a cité plusieurs textes, de sources parlementaire et autres, en prétendant que le gouvernement aurait pu faire valoir certains griefs et soulever une question de privilège. Même si de temps en temps il ne semble pas avoir beaucoup de respect pour la Chambre, le premier ministre doit connaître le Règlement. Il doit le connaître. Selon le Règlement, s'il a un grief légitime ou si l'on a porté atteinte à un privilège légitime, comme il vient de le prétendre, il aurait dû le mentionner à ce moment-là.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le pathos mis à part, monsieur l'Orateur, il se trouve que le premier ministre n'a pas soulevé une question de privilège relativement aux questions qu'il vient de mentionner. Je remarque que le premier ministre s'attaque au député de Saint-Jean-Ouest quand celui-ci est absent.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Où est-il?

M. Clark: Je suis encore plus contrarié par le fait que le premier ministre ne l'ait cité qu'en partie. Il n'a pas tout lu ce qui avait été dit par mon collègue, le député de Saint-Jean-Ouest. Il n'a pas cité les lignes qui précèdent, où le député avait dit:

La GRC est une excellente force policière mais je vois toutes les forces policières d'un scepticisme de bon aloi et je n'ai pas peur de le dire.

Des voix: Bravo!

M. Clark: Le premier ministre n'a pas, quand il a mentionné les mots «la mettre au pas», cité ce qui suivait . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Nous entendons le ministre du Revenu national, comme nous l'entendons toujours crier de son siège.

M. Guay (Saint-Boniface): Je ne l'ai pas lu du tout.

M. Clark: Le député de Saint-Jean-Ouest a poursuivi, et c'est très important, monsieur l'Orateur:

. . . de même qu'il faut mettre au pas leurs protecteurs politiques qui les ont encouragés ou qui les couvrent, ceux qui ont donné des ordres ou fermé les yeux.

M. Trudeau: C'est ce que j'ai dit.

M. Clark: Monsieur l'Orateur, c'est précisément ce dont il est question ici, pour la bonne raison qu'il est question de la responsabilité ministérielle.

Des voix: Bravo! Bravo!

M. Clark: Tout le débat porte sur le genre d'ordre ou de directive générale qu'ont donné le premier ministre ou le solliciteur général et à la suite desquels des membres des forces de l'ordre ont trempé dans des activités illicites, et ce qui dégoûte les membres de l'opposition, c'est le fait que le gouvernement du Canada ait constamment essayé de faire retomber sur la Gendarmerie royale du Canada les conséquences néfastes des décisions qu'il a prises.

Privilège—M. Baldwin

Des voix: Bravo! Bravo!

● (1532)

M. Trudeau: C'est là une tout autre question.

M. Clark: Je ne veux pas à ce stade-ci m'étendre davantage sur la question de la responsabilité ministérielle. Dans cette affaire, comme dans tant d'autres, le gouvernement a cru bon d'essayer de rejeter sur des fonctionnaires le blâme pour ses propres actes.

Des voix: Bravo!

M. Clark: J'aimerais rappeler certaines des choses qu'a dites le premier ministre. Le premier ministre a cité le député de Central Nova, mais les observations du député avaient un caractère différent de l'accusation qu'a portée le premier ministre. L'endroit était aussi très différent. Le premier ministre n'a rien pu trouver dans ce qu'a dit le député de Central Nova à la Chambre ressemblant le moins à l'accusation qu'il a portée contre le parti conservateur.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Il n'a rien pu trouver parce qu'il n'y avait rien. C'est pourquoi il s'est ensuite largement écarté des usages de la Chambre des communes et a commencé à citer des extraits d'articles de journaux. C'était parce qu'il ne pouvait pas étayer son argument sur ce qui avait été dit à la Chambre.

M. Trudeau: Et puis?

M. Clark: Le premier ministre demande: «Et puis?» Cela montre bien le respect qu'il a pour le Règlement de la Chambre. Le premier ministre a dit d'autres choses au sujet de la Chambre des communes par le passé, et aujourd'hui il dit: «Et puis?»

Des voix: Bravo!

M. Harquail: Faites des excuses à la GRC.

M. Baldwin: Voilà l'homme qui a dit: «Regardez-moi bien».

M. Clark: J'aimerais en venir aux propos que le premier ministre a prêtés au député de Central Nova. Le député aurait dit: «Parmi ceux qui auraient des raisons . . .» Bon, ce n'est pas une accusation . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: «Parmi ceux qui auraient des raisons . . .». Ces propos ont été tenus à l'extérieur de la Chambre. L'accusation exprime que le premier ministre a portée à la Chambre des communes figure au hansard. Je ne cite pas un journal, mais bien le hansard qui rapporte les paroles que le premier ministre a prononcées à la Chambre. Comme en fait foi le hansard du 3 novembre 1977, à la page 600, le premier ministre a déclaré ceci: